UNE DISPARITION.— M. Daniel-Fidèle Coutte, domicilié en dernier lieu à Saint-Quentin (Aisne), né le 12 septembre 1855, à Arras, ex-gendarme à cheval à la compagnie de la Guadeloupe, passé dans la réserve de l'armée active, a été recherché sans résultats, à Arras et à St-Quentin.

Les personnes qui pourraient donner quelques renseignements, sur son compte sont priées de les adresser à la police.

CARROUSELS. — Dimanche 9, et lundi, 10 juillet prochains, auront lieu à Mouveaux deux grands carrousels au bénéfice des pauvres.

JEU DE BOULE.— Chaque dimanche, des jambons seront boulés à la platine, chez M. Ghesquière, cabaretier : *Au repos des chasseurs*, chemin des Carliers, à Mouveaux.

La mise sera de 40 centimes. On peut prendre trois places, moyennant un peloton d'intervalle. L'inscription commencera de 2 à 5 heures.

LILLE

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT. — Le Bulletin n°24 (28 juin 1882), que nous recevons à l'instant, promulgue un décret du président de la République, en vertu duquel les Conseils d'arrondissement, à l'exception de ceux de la Corse et de la Seine sont convoqués :

1° Pour la première partie de leur session, le 17 juillet;

2° Le 25 septembre, pour la 2e partie ;

Chacune de ces réunions ne pourra durer plus de cinq jours.

LISTE DU JURY. — En exécution de l'article de la loi du 27 novembre 1872, et après avis conforme de la commission départementale, M. le Préfet du Nord vient de proposer la répartition, entre les cantons et arrondissements du département, des *six cents jurés*, que devra comprendre la liste générale du jury pour 1883.

Voici la liste proposée :

AVESNES Nord 5; id. Sud, 6; Bavai, 6; Berlaimont, 4; Landrecies, 7 Quesnoy-Est, 5; Quesnoy-Ouest, 6; Maubeuge, 6 ; Solre le-Château, 5; Trélon, 12.

Total pour l'arrondissement d'Avesnes : 72.

CAMBRAI-Est, et 8; d. Ouest, 10; Carnières, 12; Clary, 13; Le Câtau, 13; Marcoing, 11.

Total pour Cambrai, 77.

DOUAI-Nord, 9 ; id. ouest, 10; id. sud, 8; Arleux, 6; Marchiennes, 9; Orchies, 7.

Total : 49 jurés.

DUNKERQUE-Est, 10; id. Ouest, 11; Bergues, d Bourbourg, 6 ; Gravelines, 4; Hondschoote, 5; Wormhoudt, 6.

Total: 48 jurés.

HAZEBROUCK-Nord, 6; id. Sud, 5; Bailleul-N.-E., 7; id., S.-O., 6 ; Cassel, 6 ; Merville, 8 ; Steenvoorde, 6.

Total: 44 jurés.

LILLE-Centre, 10; id., N.-E. 16; Ouest, 10 Sud-Est, 9; Sud-Ouest, 32 : Armentières, 15 Cysoing, 7 ; Haubourdin, 12 ; La Bassée, 6 Lannoy, 12 ; Pont-à-Marcq, 7; Quesnoy-sur Deûle, 8; Roubaix-Est, 26; Roubaix-Ouest, 17 Seclin, 10; Tourcoing-Nord, 19 ; Tourcoing-Sud, 17.

Total : 233 jurés.

VALENCIENNES-Est, 10; id. Nord, 13 ; id. Sud, 11; Bouchain, 19 ; Condé, 10 ; St-Amand (rive droite), 8; id. (rive gauche), 6.

Total : 77 jurés pour l'arrondissement.

Voici maintenant les dispositions principales de la loi de formation du jury :

« Une commission composée, dans chaque canton, du juge-de-paix, *président*, des suppléants du juge-de-paix et des maires de toutes les communes du canton, dresse une liste préparatoire de la liste annuelle.

» Dans les cantons formés d'une seule commune, la Commission est composée, indépendamment du juge-de-paix et de ses suppléants, du maire de la commune et de deux conseillers désignés par le Conseil municipal.

» Dans les communes divisées en plusieurs cantons, il y a autant de Commissions que de cantons. — Chacune de ces Commissions est composée, indépendamment du juge-de-paix et de ses suppléants, du maire de la ville ou d'un adjoint déléguépar lui, de deux Conseillers municipaux désignés par le Conseil et des Maires des communes rurales comprises dans le canton.

» Aux termes de l'article 10 de la loi précitée, les Commissions cantonales se réunissent dans la première quinzaine du mois d'août, au chef-lieu de leur circonscription, sur la convocation spéciale du juge-de-paix, délivrée dans la forme administrative.

» La liste préparatoire doit contenir un nombre de noms double de celui fixé pour le contingent du canton. Elle est dressée en triple exemplaire, l'un reste déposé au greffe de la justice de paix, le second est transmis au greffe du tribunal civil de l'arrondissement, et le troisième communiqué au Conseiller général du canton.

» Le public est admis à prendre connaissance des listes préparatoires pendant les quinze jours qui suivent le dépôt de ces listes au greffe de la Justice de paix.»

OBIT DE MGR LEQUETTE.— Jeudi, à onze heures a eu lieu dans la basilique de Notre-Dame de la Treille, le service solennel que les facultés catholiques de Lille faisaient célébrer pour le repos de l'âme de Mgr. Lequette, évêque d'Arras et fondateur de l'Université.

Un magnifique catafalque, abrité sous un dais et surmonté des insignes épiscopaux, s'élevait au milieu de la nef, que remplissaient les professeurs des cinq facultés, en grand costume, les appariteurs avec leurs insignes et de nombreux étudiants.

Le pourtour de l'église était garni par une foule curieuse et recueillie.

Mgr Hautcœur, recteur de l'Université, officiait, il était aidé par tout le séminaire académique. L'admirable maîtrise de la basilique chantait la messe de *Requiem*.

A l'issue de la messe, M. le chanoine Didiot, doyen de la Faculté de Théologie est monté en chaire, et a prononcé l'oraison funèbre de l'évêque défunt.

Il a rappelé les liens d'affection qui unissaient évêque d'Arras à notre regretté cardinal, leur action commune engendrant cette exemplaire unité des églises d'Arras et de Cambrai : unité des pontifes, unité des fidèles, faisant éclore ces merveilles de la foi, qui ont donné en modèle au monde chrétien le dévouement des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, prodiguant leur temps, leur or et leur sang, pour la défense et l'affermissement de leur foi.

Mgr Lequette, fondateur de l'Université, s'était attaché à développer cette œuvre, qui était pour lui le garant de l'excellence, de la solidité et de la pureté de la doctrine du clergé des deux diocèses. Il aimait cette noble entreprise et, à cause d'elle, il ajoutait encore à la tendresse particulière qu'il avait pour les Lillois.

Dans son discours M. l'abbé Didiot a fait de savants rapprochements entre l'Université de Lille et notre célèbre Université de Douai, la première reprenant au XIXe siècle l'œuvre entreprise par la seconde au XVIe siècle, et dans Mgr Richardot ce saint et ce savant qui a fondé l'Université de Douai, il nous fit admirer les mêmes vertus, le même dévouement que nous avions pu contempler dans l'illustre et regretté Mgr Lequette.

Mgr Hautcœur a ensuite donné l'absoute et la foule s'est écoulée encore sous l'impression des éloquentes paroles du doyen de la faculté de théologie.

La cérémonie n'avait pas duré moins de deux heures.

ACCIDENT DE VOITURE. — Hier après-midi, vers quatre heures, M. Cardon, propriétaire à Lille, passait en calèche rue de la Gare. La voiture était conduite par son domestique; tout à coup un essieu se rompit et les deux promeneurs furent lancés sur la chaussée.

M. Cardon a reçu quelques contusions à la jambe droite, mais elles n'ont pas de gravité. Quant au domestique, il en a été quitte pour la peur.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Gambier, le blessé a pu rentrer à son domicile.

ECOLE DE NATATION.— *Température de l'eau* : à 9 heures, 19° degrés; à 2 heures, 20° degrés ; à 6 heures, 20° degrés.

LÉGION D'HONNEUR. — Par décret de ce jour M. le docteur Cuignet, médecin principal de l'hôpital militaire de Lille, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

UN JEUNE FILOU. — La police de Malines (Belgique), a arrêté le nommé Victor Roussel, âgé de 14 ans, qui au mois de mai dernier, avait disparu avec une somme de 342 francs qui lui avait confiée, pour le paiement d'une traite, par les patrons, MM. Blondel et Houfet, négociants à Lille.

Le jeune voleur était encore porteur d'une somme de 294 francs.

Il a été remis hier, par la gendarmerie belge, entre les mains des autorités françaises.

LA FÊTE DES SAUVETEURS DU NORD A LILLE. — Dimanche prochain, 9 juillet, les Sauveteurs du Nord fêteront leur 4e anniversaire.

Ils assisteront, à midi précis, à une messe à St-Maurice.

L'excellente musique des Sapeurs-Pompiers de Lille, qui fera entendre plusieurs morceaux choisis de son répertoire, lui prêtera son sympathique concours.

La séance solennelle publique aura lieu à 3 heures, au Conservatoire de Lille, place du Concert, pour la distribution des récompenses.

Cette fête de famille, qui promet d'être fort belle, se terminera par un banquet donné à l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers, à 6 heures du soir.

AU CONSERVATOIRE. — M. Detcneuille, lauréat de notre Conservatoire, de la classe de solfége, professeur M. Louis Delannoy, vient d'obtenir la première médaille de solfége à l'unanimité, au Conservatoire de Paris.

UNE FOLLE.— Jeudi, vers quatre heures de l'après-midi, une dame, paraissant âgée d'une quarantaine d'années, passait rue d'Angleterre, et déposait dans la boite aux lettres des habitations, une pièce de cinq centimes. Les gamins, qui jouaient dans la rue et qui avaient été témoins du fait, ne tardèrent point à suivre la curieuse donatrice.

La petite troupe venait d'arriver place du Concert, quand la folle, se retournant, adressa un petit discours à ses auditeurs; puis prenant des sous à pleines mains, elle les jeta aux gamins.

Impossible de dépeindre la scène qui suivit. Durant quelques minutes, ce fût une bousculade générale. Malheureusement pour les écoliers, la bonne de la dame arriva, fit monter sa maîtresse en voiture, et adieu les gros sous.

LE DRAME DE MARQUION.— L'enquête relative à cette affaire se poursuit avec activité, mais les renseignements nouveaux que l'on obtient sont de peu d'importance et n'ont encore amené aucun résultat.

C'est le nommé Dubuisson qui a découvert le cadavre, le 23 juin dernier, et c'est lui qui aida à le retirer du marais de Marquion.

Ses premières paroles en voyant les traces de coups sur la tête d'Octave Delsaux, ont été : *Cette mort ne me paraît pas naturelle.*

C'est dans le cabaret de la belle-mère de Dubuisson que, le 18 mai dernier, s'est passée la première altercation entre B... et Delsaux.

Voyant que celui-ci avait mis du linge qui ne lui appartenait pas, B... le prit à la gorge et lui dit : *Rends-moi ma chemise.*

Je n'ai pas votre chemise, répondit Delsaux, et au même moment, se colletant tous deux, ils roulèrent sur le parquet, mais on les sépara et Delsaux se releva: il ne portait aucune trace de coups.

Il est de notoriété publique que la victime faisait des dépenses peu en rapport avec ses ressources; on suppose que la femme F. D. lui donnait de l'argent.

Le 26 juin dernier, B... est arrivé à Arras par le train de sept heures, venant d'Amiens.

Au passage du train à Boisleux-au-Mont, B... eut une conversation d'un instant avec M. Joseph Laloux, employé de la gare qui lui demanda où il allait. « Je vais à Arras, dit B...; puis l'employé lui annonça la mort de l'amant de sa femme, cette nouvelle ne parut lui faire aucune impression et il ne répondit rien.

C'est peut être à cause de cela que vous allez à Arras? insinua M. Laloux, B... répondit: *non*, et le train se remit en marche.

Nous continuerons à donner tous les détails qui nous parviendront sur cette affaire.

CONSEIL DE GUERRE. — Dans sa séance du 6 juillet 1882, le conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes :

1° Grognot, Marie-Alfred-Joseph, soldat au 1er escadron du train;

2° Aubin, Ernest-Mathurin, des équipages militaires, reconnus coupables de refus d'obéissance à des ordres relatifs au service, à eux donnés par des supérieurs, ont été condamnés l'un et l'autre, à la peine de deux ans de prison.

3° Langlois, Edouard-Eugène, sergent-major au 43e de ligne, reconnu coupable de faux en matière d'administration militaire et détournement de fonds au préjudice de militaires, a été condamné à la peine de trois ans de prison.

4° Lacomblez, François, soldat au 4e régiment territorial d'infanterie, reconnu coupable de désertion à l'étranger en temps de paix, a été condamné à la peine de trois ans de travaux publics.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 6 juillet, 1882

UN DRAME AU VITRIOL

Vers la fin d'avril dernier, on apprenait un matin à Lille que, dans le courant de la soirée précédente, notre ville avait aussi eu son attentat à la mode, son « drame au vitriol, » absolument à l'*instar de Paris*, et, pourrions nous dire encore, de Roubaix, où, moins de six semaines auparavant, une femme avait aussi défiguré complètement un homme par ce procédé corrosif.

Qu'on juge donc de l'émotion produite à cette nouvelle, apportée par les journaux du matin et longuement commentée par eux.

L'auteur de l'attentat était, disait-on, une jeune et jolie fille de 18 ans, ouvrière, trompée, après tant d'autres, par un séducteur de bas étage.

Abandonnée par lui au moment où il l'avait rendue mère, elle s'était vengée en lui lançant, en pleine figure, non loin du chalet de *Ma Campagne* et à sept heures du soir, le contenu d'une petite bouteille d'acide sulfurique.

La jeune fille avait alors disparu, laissant son séducteur se tordant dans d'horribles tortures et poussant de véritables hurlements de douleur.

Les faits avaient été, comme il arrive souvent, quelque peu exagérés.

Un ouvrier, le sieur Dubois, l'ami de cœur de la terrible amazone, avait bien reçu du vitriol sur le visage: le docteur Lingrand, appelé de suite à lui donner ses soins, sur les lieux mêmes, à l'estaminet de *Ma Campagne*, avait même cru un moment que l'œil droit du blessé était fort compromis; mais, grâce à une médication prompte et bien entendue, l'œil avait été conservé. Il portait et porte encore des traces du passage du terrible caustique, mais on peut espérer que, par la suite, l'action du temps sur le jeune organisme du blessé, finira par ne laisser que peu de traces.

L'incapacité detravail n'en a pas, néanmoins, été de plus de 20 jours, et, aux termes de la loi, Mathilde Rogeau, aujourd'hui âgée de 18 ans et demi, fut traduite en police correctionnelle, en vertu de l'article 309 du code pénal, sous inculpation de blessures ayant occasionné une incapacité de travail de plus de 20 jours.

L'accusée

C'est une jeune et jolie personne, à la figure presque enfantine. Sa tenue est modeste. Elle porte des vêtements noirs avec un chapeau de même couleur. Elle est de petite taille. Son état de grossesse est assez avancé.

A l'appel de son nom, Mathilde vient s'asseoir en face du tribunal et elle tient les yeux constamment baissés. Elle ne les relève qu'au moment où Dubois, appelé comme témoin, passe devant elle, et encore, n'est-ce là qu'un regard furtif et comme tout en dedans.

La victime

Dubois est un jeune homme de 21 à 22 ans, à la figure très pâle, comme après de longues souffrances, et où il ne reste plus guère de traces bien apparentes de l'acte dont il a eu à se plaindre. Il porte la tête haute et cherche évidemment à faire bonne contenance. Il sait que l'auditoire est plein de ses amis et aussi des amies et connaissance de Mathilde.

Le prétoire

Une foule énorme qui reflue dans les couloirs et dans la salle des Pas-Perdus, est venue assister aux débats de cette affaire, qui a passionné et passionne encore le public lillois. L'auditoire se partage en deux camps : Les partisans de la victime et ceux beaucoup plus nombreux de la jeune Mathilde.

Quand, à la dérobée, celle-ci jette un regard furtif vers le banc des témoins, elle rencontre bien des signes d'encouragement. On voit que la partie féminine est, aujourd'hui, sinon pour le « tue-le, » du moins pour le « venge-toi! »

Incident

Me BOITELLE aîné, qui est assis au banc de la défense, demande à poser des conclusions.

Il propose au Tribunal de se déclarer incompétent, attendu que les blessures reçues par Dubois ont le caractère de permanence et, par suite, entraînent la juridiction des assises.

M. le substitut PLAISANT répond que c'est après mûr examen que la prévenue a été envoyée devant la police correctionnelle. Le médecin ne peut affirmer que les blessures auront un caractère de permanence.

Le blessé devant le tribunal

Le docteur Legrand est d'abord appelé à donner son avis. Il craint que l'obstruction du rayon visuel de l'œil droit ne soit permanente.

On appelle le blessé, et le président lui fait faire différentes expériences de lectures, sur le bureau même du tribunal.

(L'inculpée profite de ce temps pour lancer plus d'un coup-d'œil furtif vers son séducteur, qui, du reste, en ce moment, lui tourne forcément le dos).

Après une courte réplique de Me Boitelle qui plaide l'application de l'article 309, *3e alinéa*, du Code pénal, et réfère sa demande d'incompétence, le tribunal se retire pour délibérer.

Des conversations ardentes s'engagent aussitôt sur les différents points du prétoire.

L'inculpée elle-même semble les écouter avec intérêt, à quelques personnes plus rapprochées, elle répond même qu'elle connaissait Dubois depuis plus d'un an, quand il a voulu l'abandonner au mois d'avril, après l'avoir séduite. Elle s'inquiète aussi de savoir si sa mère est dans l'auditoire. De temps à autre, elle regarde, toujours un peu en-dessous, et sourit à quelques compagnes qu'elle aperçoit.

Le jugement

Après une délibération qui ne dure pas moins de 35 minutes, le tribunal rentre en séance et dans un jugement motivé, se déclare compétent.

L'affaire est renvoyée à l'audience du 21 juillet, pour être plaidée au fond.

Me PETIT-JEAN.

SAISON DES BAINS DE MER

La Compagnie du Chemin de fer du Nord vient d'augmenter le nombre des billets d'aller et retour qu'elle délivre, du 1er juillet au 30 septembre, valables du samedi au lundi, de la veille au lendemain du 14 juillet, et de la veille au lendemain du 15 août :

ARRAS, pour le Tréport, 29 50 (1re classe), 22 50 (2e), — Saint-Valéry, 22 15, 16 65 — Le Crotoy, 22 90, 17 10 — Berck, 23, 17 80 — Etaples, 18 45 13 80.

AVESNES, — même directions, excepté le Tréport — 41 40, 31 — 41 50, 31 — 42 40, 32 45 — 37 80, 28 35.

DOUAI. — 34 40, 25 75 — 26 95, 20 20 — 27 70, 20 80 — 27 80, 21 50 — 23 25, 11 50.

LILLE. — 40 25, 30 15 — 28 45, 21 30 — 29 35, 22 — 29 45, 22 70 — 24 90, 18 70.

ROUBAIX. — 41 75, 31 30 — 29 95, 22 45 — 30 85, 23 20 — 30 95, 23 80 — 26 40, 19 80.

SAINT-POL — excepté le Tréport — 14 95, 11 20 — 15 90, 11 85 — 16, 12 65 — 11 40, 8 55.

TOURCOING. — 42 05, 31 60 — 30 55, 22 80 — 31 20, 23 40 — 31 25, 24 10 — 26 80, 20 10.

VALENCIENNES. — 40.40, 30.30 — 32.85, 24.60, — 32.85, 24.60 — 33.95, 26.05 — 29.35, 22.

ARMENTIÈRES pour Boulogne, 18.60, 14.05 — Wimille-Wimereux, 18.60, 14.05 — Calais, 16.35, 12.40 — Gravelines, 14.20, 10.60 — Dunkerque, 12.40, 9.30.

ARRAS. — Mêmes directions — 23.40, 17.55 — 24.75, 18.55 — 23.25, 17.50, 20.85, 15.70 — 21, 15.85.

AVESNES. — 39 90, 29 95 — 40 95, 30 75 — 36 60, 27 45 — 34 35, 25 75 — 33 10, 24 85.

BÉTHUNE. — 18 45, 13 80 — 19 80, 14 85 — 16 05, 12 — 13 80, 10 35 — 13 80, 10 35.

BUSIGNY. — 38 80, 29 10 — 40 05, 30 10. — 35 65, 26, 70 — 33 48, 25 05 — 30 20, 24 10.

CAMBRAI. — 34 15, 25 65 — 34 15, 25 65 — 31 20, 23 40 — 29 05, 21 75 — 27 40, 20 50.

DOUAI. — 26 65, 19 95 — 27 70, 20 80 — 24 40, 18 30 — 22, 16 50 — 21 45, 16 05.

HAZEBROUCK. — 13 80, 10 35 — 13 80, 10 35 — 11 65, 8 70 — 9 25, 6 90, 5 65.

LENS. — 22, 16 50 — 23 25, 17 50 — 19 50, 14 65 — 17 40, 13 — 17 40, 13.

LILLE — 20 70, 15 50 — 21 75, 16 30 — 17 40, 13 — 15 60, 11 70 — 14 15, 10 60.

MAUBEUGE. — 36, 27 — 39 90, 29 95 — 32 90, 24 70 — 30 85, 23 15 — 29 35, 22.

ORCHIES. — 21 30, 18 20 — 26 05, 19 50 — 21 70, 16 30 — 19 60, 14 75 — 18 60, 13 95.

ROUBAIX. — 20 70, 15 50 — 23 65, 17 70 — 17 40, 13 — 15 60, 11 70 — 14 15, 10 60.

SAINT-OMER. — 10, 7 50 — 10, 7 50 — 7 75, 5 85.

SAINT-POL. — 16 35, 12 40 — 17 70, 13 25 — 20 50, 15 30

TOURCOING. — 20 70, 15 50 — 24, 17 95 — 17 40 13 — 15 60, 11 70 — 14 15, 10 60.

VALENCIENNES. — 30 05, 22 45 — 30 70, 22 95 — 26 20, 19 60 — 23 95, 18 — 22 90, 17 15.

RÉGION DU NORD

LÉGION-D'HONNEUR. — 1er corps d'armée. — Par décret du président de la République sont nommés dans la Légion-d'Honneur :

Au grade de commandeur : M. de Chérisey, colonel du 73e de ligne, à Béthune.

Au grade d'officier : M. Saulfrignon, chef de bat. au 127e de ligne, à Valenciennes ; M. Bourgeois, chef d'esc. au 5e dragons, à Saint-Omer ; M. Pioct, chef d'escadron au 27e d'artillerie, à Douai ; M. Cuignet, médecin principal de 1re classe, à Lille, M. Vigneron, chef de bataillon en retraite, commissaire du gouvernement près du conseil de guerre de la 1re région, à Lille.

Au grade de chevalier : M. Dion, capitaine hors cadres, employé à l'état-major de la 2e division d'infanterie, à Arras ; M. Chenoz, capitaine au 8e de ligne, à Saint-Omer ; M. Gamonet, capitaine d'habillement au 33e de ligne, à Arras ; M. Jacottin, capitaine au 73e de ligne, à Béthune; M. Burdinat, capitaine au 84e de ligne, à Avesnes; M. Onden, capitaine au 127e de ligne, à Valenciennes; M. Lecointe, lieutenant au 14e dragons, à Valenciennes; M. Rouquette, capitaine au 19e chasseurs à cheval, à Lille; M. Duprez, capitaine en premier au 15e d'artillerie, à Douai; M. Dorsinfang, adjudant à la 1re compagnie du train d'artillerie de la brigade, à Douai ; MM. Ingelet et Brillon, capitaines au 3e régiment du génie, à Arras; M. Petit, capitaine du génie, à Maubeuge ; M. Marhem, garde d'artillerie, à Douai; M. Heckmann, contrôleur d'armes, à Lille ; M. Berlemont, adjoint du génie, à Dunkerque; M. Loiseau, adjoint du génie, à Valenciennes ; M. Boulle, officier d'administration des hôpitaux militaires, à Saint-Omer.

Médaille militaire: MM. Giacomini, adjudant maître d'escrime au 33e de ligne; Merchez, sous-chef de musique au 84e de ligne; Lejuste, adjudant au 33e de ligne (Tunisie); Prieur, sergent-major-clairon au 110e de ligne; Calistri, soldat au 15e bataillon de chasseurs; Barre, maréchal-des-logis au 1er escadron du train des équipages; Ditte, Bleu, Gournier, Gibot, gendarmes de la 1re légion.

TRAMWAYS. — Résultats comparatifs de l'exploitation des tramways dans le Nord et le Pas-de-Calais, pendant les années 1881-1880, d'après les renseignements fournis par les compagnies.

Date de la concession pour les tramways de Dunkerque, 27 avril 1877. — Tramways de Lille, 4 octobre 1873 et 12 octobre 1877. — Tramways de Roubaix-Tourcoing, 3 décembre 1875 et 26 avril 1880. — Tramways de Valenciennes, 30 juin 1877. — Tramways de Boulogne sur-Mer, 24 avril 1877. — Tramways de Calais-Guines, 25 octobre 1877 et 3 septembre 1880.

Dunkerque, longueur kilométrique du réseau exploité. 2.644, Dunkerque, longueur kilométrique du réseau concédé, 2.950. — Lille, réseau exploité, 2.813, Lille réseau concédé 63.940. — Roubaix-Tourcoing réseau exploité, » Roubaix-Tourcoing, réseau concédé 6.390.—Valenciennes réseau exploité 7.796, Valenciennes, réseau concédé, 15.100. — Boulogne-sur-Mer, réseau exploité 1.400, Boulogne-sur-Mer, réseau concédé, 2.621. — Calais-Guines, réseau exploité, 5.000, Calais-Guisnes, réseau concédé 14.412.

DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

Dunkerque : construction de la voie, 80,000; materiel, 139,500; totales, 219,500; kilométriques, 83.018.

Lille : construction de la voie, 3.169.540; matériel, 2.761.669; totales, 5.931.209; kilométriques, 138.441.

Valenciennes: construction de la voie, 1.037.603, materiel, 545.207, totales, 1.582.810, kilométriques, 203.028.

Boulogne-sur-Mer : construction de la voie, 144.000; matériel, 31.000; totales, 175.000; kilométriques, 125.000.

Calais-Guines : construction de la voie, 360.000; matériel, 80,000; totales, 440.000; kilométriques, 88.000.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Dunkerque : droits de régie, 2,979; dépenses de toute nature 79,680; totales, 82,659; kilométriques, 31,263.

Lille : droits de régie, 24,760; droits de stationnement, 16,748 ; entretien de la voie, 106,904; dépenses de toute nature 920,899; totales, 1,069,311; kilométriques, 24,959.

Valenciennes: droits de régie, 6,636; entretien de la voie, 5,425 ; dépenses de toute nature, 84,211 ; totales, 96,272; kilométriques, 12,319.

Boulogne-sur-Mer : droits de régie, 763 ; droits de stationnement, 125; entretien de la voie, 10,529; dépenses de toute nature, 30,762; totales, 42,179; kilométriques, 30.128.

Calais : Guines : droits de régie, 4,715 ; entretien de la voie, 4,530 : dépenses de toute nature, 105,930 ; totales, 115,175 ; kilométriques, 23,035.

PRODUIT BRUT :

Dunkerque : total 1881, 78,447 ; 1880, 63,707; kilométrique 1881, 29,670 ; 1880, 44,483.

Lille : total 1881, 1,257,650 ; 1880, 1,077,088 ; kilométrique 1881, 29,357; 1880, 26,901.

Valenciennes: total 1881, 129,408; kilométrique 1881 : 16,599.

Boulogne-sur-Mer: total 1881, 24,757 ; 1880, 17,938 ; kilométrique 1881, 17,684 ; 1880, 25,626.

Calais-Guisnes : total 1881, 186,206 ; 1880, 160,544; kilométrique 1881, 37,242 ; 1881, 32,109.

DIFFÉRENCE DU PRODUIT BRUT
en faveur de 1881.

Dunkerque : totale 17.740; kilométrique, 2.456; kilométrique p. 0|0,9.13.

Lille: totale 180.662; kilométrique, 2,456; kilométrique p 0|0,9.13.

Boulogne-sur-Mer : totale 6.819, kilométrique 2.456, kilométrique p. 0|0 9.13.

Calais-Guines: totale 25,662; kilométrique 5.132; kilométrique p. 0|0 15.98.

DIFFÉRENCE DU PRODUIT BRUT
en faveur de 1880.

Dunkerque: kilométrique, 44.813, kilométrique; p. 0|0 49,93.

Boulogne-sur-Mer: kilométrique, 7.942; kilométrique p. 0|0,44.91.

HAZEBROUCK.— Mardi soir, grande animation au palais-de-justice de notre ville. La salle est comble, les femmes sont en immense majorité. Le Tribunal est convoqué extraordinairement pour juger *flagrante delicto* un honnête ouvrier, ancien et zélé pompier qui a eu le tort de dire au commissaire de police, qui l'interrompait dans un dialogue avec un ami : « Passe ton chemin, je ne parle pas à vous ! » Cet irascible fonctionnaire depuis longtemps dans les Flandres pourtant, a vu dans ce langage une insulte.

Il a sommé l'ouvrier de sortir de chez lui et lui a mis la main au collet pour l'emmener au poste.

L'homme a-t-il voulu se dégager de cette brutale étreinte ? Il le nie. Quoiqu'il en soit, un énorme molosse noir dont notre commissaire fait son brigadier à quatre pattes, sauta alors à la gorge du délinquant et lui fit d'horribles morsures, constatées légalement et qui empêcheront de longtemps cet honnête homme de travailler.

Ce scandale provoqua une animation tumultueuse. Le marché finissait et les femmes étaient plus nombreuses que les hommes, heureusement pour les agents venus au secours de leur chef. Le blessé fut conduit à la prison, escorté d'une foule compacte et indignée.

A l'audience, impossibilité de constituer le Tribunal : un juge est empêché, l'autre est en promenade; M. le Président fait ajourner la cause et remettre en liberté le prévenu, pour lequel une forte caution a été offerte.

On dit que le commissaire est poussé, dans ces excès de zèle, par un adjoint exubérant, qui rêve de ceindre l'écharpe de Maire et se fait détester par ses taquines investigations policières et autres.

L'opinion publique fait justement remonter son indignation de l'instrument imprudent, à l'inspirateur rancuneux et bilieux. Cette affaire n'est pas de nature à simplifier le problème du choix d'un Maire pour Hazebrouck, problème classé déjà entre la quadrature du cercle et le mouvement perpétuel.

CAMBRAI. — Nous avons annoncé hier la mort de M. le chanoine Ravaux.

Nous apprenons aujourd'hui qu'il est mort à une heure et demie, calme et résigné, comme il l'avait toujours été.

M. le vicaire-général Mortier l'assistait. A une heure un quart, le vénérable malade s'adressant aux personnes qui entouraient sa couche, leur dit :

« J'ai souvent remarqué que lorsqu'un malade est proche de sa dernière heure, une sueur froide succède à une sueur chaude; croyez-vous que je n'ai pas en ce moment une sueur froide ? »

Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il dit : « Que la sainte volonté de Dieu soit faite : je suis heureux de mourir, car je vais aller voir Dieu et le posséder toute l'éternité. »

Ce furent ses dernières paroles ; il rendit aussitôt sa belle âme à son Créateur.

M. le chanoine Ravaux sera vivement regretté du clergé de Cambrai qu'il édifiait par sa piété, sa douceur, sa science et son inébranlable attachement au Saint Siége et aux doctrines de l'Eglise romaine.

Il le sera également des pauvres, à qui jamais il n'a refusé les secours qu'ils sollicitaient de son inépuisable charité.

M. le chanoine Ravaux (François-Joseph,) né à Bavay le 4 avril 1805, a été ordonné prêtre en 1828 et nommé vicaire à Maubeuge. Il fut successivement curé de Bellignies (1829,) de Quiévy (1836,) professeur de théologie au Grand-Séminaire (1842,) curé de Bondues (1856,) doyen d'Haubourdin (1857)

Vingt ans plus tard (1877,) Son Eminence le cardinal Régnier le créa chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Cambrai.

Les funérailles du vénérable chanoine seront célébrées lundi, à onze heures du matin, en l'église métropolitaine.

Un service solennel, suivi de l'inhumation, sera chanté le lendemain mardi, également à onze heures. en l'église d'Haubourdin.

SAINT QUENTIN. — *Le vol de 140,000 francs au chemin de fer du Nord. — Nouveaux détails.* — Le nommé Dumand, Paul, âge de 34 ans, caissier à la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Saint-Quentin, vient de prendre la fuite en emportant une somme de 142,030 francs 90 centimes

Le 2 juillet, à 8 heures 1|2 du matin, Dumand, n'étant pas arrivé à son bureau, on fit prendre des renseignements près de sa belle-mère par un employé. Celle-ci répondit qu'il y était parti comme d'habitude, M. le chef de gare le fit rechercher.

Ne l'ayant pas trouvé, il se rendit avec M. Sonetti, inspecteur du chemin de fer, au domicile de Dumand. Sa belle-mère déclara qu'il était rentré la veille à 8 heures du soir, qu'il s'était habillé et qu'il était sorti en disant qu'il allait passer la soirée en ville chez un de ses amis, et que depuis elle ne l'avait pas revu. Elle ne s'était pas inquiétée de cette absence parce qu'il lui était arrivé plusieurs fois déjà de ne pas rentrer la nuit.

Comme on savait que Dumand avait une somme très importante dans sa caisse, on la fit ouvrir et on constata qu'il manquait 142,030 fr. 92 c. en or et en billets de banque.

Des recherches furent faites immédiatement, mais elles restèrent sans résultat. Bientôt on apprit par un employé du télégraphe de Busigny, nommé Haye, que Dumand se trouvait à cette gare, le samedi, 1er juillet, à minuit, Haye déclara avoir pris une chope avec lui au buffet, où il avait mangé un morceau de pain et du jambon.

Haye ne sait pas où il est allé; il ne l'a pas vu partir. Dumand lui a défendu de dire qu'il l'avait vu. Haye n'a remarqué aucun colis entre ses mains.

On croit que Dumand s'est dirigé sur la Belgique, et que de là il sera allé en Alsace-Lorraine, à Metz par exemple.

La police a mis Mme Dumand en état d'arrestation, en vertu d'un mandat d'amener.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 6 JUILLET. — Lucien Duquenne, rue de l'Hommelet fort Mullier 16. — Clément Vanmullem, rue Jacquart cour Brabant. — Célina Vanmoen, rue de la Chaussée 34. — Henri Peau, rue du Tilleul maisons Flipo 10. — Fernand Lefebvre, rue de l'Espérance 50. — Henri Vandenbroeke, rue de Croix 5. — Léontine Dewyndt, rue de l'Ouest cour du Grand Jeu d'Arc 7. — Victor Duburcq, rue St-Jean 104. — Marguerite Wannègue, rue Drouot 7. — Rosalie Deschepper, Grande-Rue cour Cordonnier 5. — Georges Mondet, rue des Longues-Haies 194. — Louis Moreels, rue de l'Ermitage cour Billot 7.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 6 JUILLET. — Augustin Dumortier, 9 mois rue du Tilleul cour Mullier 7. — Julie Gilbert, 1 an rue de la Fosse-aux-Chênes cour de l'Aigle d'or 1. — Charles Dewitte, 10 mois rue de Flandre prolongée face de l'Ecole. — Angèle Verbraeken, 1 an rue Archimède cour Cliquet 1. — Romain Desmyder, 9 ans Hôtel-Dieu.—Cyrille Legrand, 71 ans journalier rue St-Jean. — Léonie Hutsebaut, 1 an rue de la Gaité 27. — Marie Goeman, 10 mois rue Watt cour Six 21.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 10 juillet 1882, à 10 heures 1|4, pour le repos de l'âme de Dame **Françoise-Marie-Joseph Honoré**, veuve de Monsieur **Louis Derville**, décédée à Roubaix, le 29 juin 1881, dans sa 69e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

BOOM. — Lundi dernier, vers 5 heures du matin, un accident s'est produit à Boom, au pont du Rupel, entre Boom et Willebroeck : un trois-mâts, remorqué, se dirigeant vers Louvain, a été heurter le susdit pont, qui s'est en parti effondré. Ce pont a été interdit à la circulation, et c'est en barquette qu'on traverse la rivière. Les dégâts sont évalués de vingt à trente mille francs.

BRUXELLES. — Un certain nombre de familles habitant Bruxelles et appartenant au monde diplomatique, ont été victimes de vols de bijoux de prix et objets divers. Des plaintes nombreuses avaient été déposées.

Une instruction fut faite et l'on découvrit que ces vols étaient le fait d'un nommé Jean-Baptiste C..., menuisier à Ixelles, qui avait fait pour les personnages en question quantité d'expéditions et d'emballages. Une perquisition opérée à son domicile amena la découverte d'environ une centaine d'objets provenant de détournements. Parmi ces objets figurent de nombreux bijoux.

GILLY. — On lit dans l'*Union de Charleroi* :

« Nous avons raconté hier l'incident dramatique qui a marqué dimanche la kermesse des Haies de Gilly. Le jeune homme qui remplissait le rôle d'*homme sauvage* et qui est réellement de Montigny-sur-Sambre, n'a pas été enlevé, il y a dix ans, comme le bruit en a couru. Il résulte d'une lettre du propriétaire de la baraque détruite par la foule, que ce gaillard est parti depuis plusieurs années à la suite d'autres forains et qu'il s'est successivement et librement engagé dans plusieurs baraques. Donc, il n'y a pas eu d'enlèvement d'enfant.

GRAMMONT. — *Foudroyé.* — L'autre jour, un terrible orage sévissait aux environs de Grammont. Un conducteur, du nom de Matthys, habitant à St-Jans-Hemelveerdigem, était à labourer son champ, lorsqu'il fut frappé par le feu du Ciel. La foudre lui pénétra dans les oreilles et l'étendit raide mort à côté de ses chevaux. On ne saurait se faire d'idée de la douleur et du désespoir de sa pauvre famille, lorsqu'on le ramena chez lui.

BRUXELLES. — *Affaire Peltzer.*— Nous lisons dans l'*Escaut* : « Hier mardi et aujourd'hui mercredi, le parquet de notre ville a de nouveau entendu un grand nombre de témoins à propos des bijoux et des diamants vendus ou présentés en vente par Olivier Van Bredael.

»En ce moment, la justice est en possession de trois diamants, dont l'un avait été vendu par Olivier Van Bredael à M. C...; l'autre a été saisi sur la fille Van den Broek et le troisième a été remis à la justice par M. Van Bredael père, qui l'avait trouvé dans les effets d'habillement de son fils Olivier.

»Chez le boulanger Van den Broeck, on a saisi des chaises, une table, des stores de fenêtre, deux parapluies, des effets d'habillement, ayant appartenu à Armand Peltzer, et un collier en or, veuf des diamants dont il avait été garni.

»Sur la fille Van den Broeck, on a saisi plusieurs lettres écrites par Olivier Van Bredael, pendant qu'il était enfermé aux Petits-Carmes, ainsi que deux bagues en or, portant les initiales A. P. et M. B.

»La justice a aussi mis la main sur la partie extérieure d'un feu ouvert qui avait été placée chez un habitant de Borgerhout pour être revernie. La partie intérieure de ce meuble a été trouvée en réparation chez un poëlier de la rue Dambrugge. Armand Peltzer déclare que presque tous ces objets lui ont été volés. »

— M. Ketels, juge d'instruction, qu'une indisposition avait tenu momentanément éloigné du Palais de Justice vient de reprendre l'information de l'affaire Peltzer.

FAITS DIVERS

MORT DU CHANOINE RAVAUX.—Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Ravaux, chanoine titulaire du chapitre de Cambrai. M. l'abbé Ravaux était né le 4 avril 1805. Le cardinal Regnier l'avait appelé, en 1877, à siéger au chapitre métropolitain. — M. l'abbé Ravaux laisse après lui de nombreux regrets.

VALENCIENNES. — *Une révolte.* — Un commencement de révolte a eu lieu hier soir... au lycée de Valenciennes. Nos jeunes lycéens étaient sans doute jaloux du bruit fait naguère par les élèves de quelques autres établissements, grâce à de semblables coups de tête. Ce sont les *grands*, rhétoriciens et philosophes (!), qui se sont insurgés. Ils ont refusé, vers six heures, de se rendre à l'étude, surveillée par un *pion* contre lequel ils avaient des griefs.

Devant leur mine résolue, M. le sous-préfet et M. le commissaire de police ont été appelés; ils ont joint leurs exhortations à celles de M. le proviseur, et enfin leurs vigoureuses harangues ont fait rentrer dans l'ordre les jeunes insurgés, sans qu'on eût besoin d'employer « la force des bayonnettes.»

Un des meneurs a été expulsé séance tenante de l'établissement. Il a passé la nuit à l'hôpital général, en attendant que ses parents, prévenus, vinssent le prendre. Deux autres élèves ont été mis au sequestre. Le reste sera plus ou moins sévèrement puni.

— LE SQUELETTE DE FONTAINEBLEAU. — Les habitants de Fontainebleau sont, depuis quelques jours, sous le coup d'une vive émotion causée par la découverte d'un squelette dans une propriété située près de la ville et ayant appartenu à M. Saligot, rentier, dont la femme avait disparu, il y a quatre ans.

M. Saligot, qui paraissait plongé, depuis cette disparition, dans un profond désespoir, avait, disait-il aux parents de sa femme et à ses amis, fait faire des recherches à Paris restées sans résultat.

Il y a six mois environ, M. Saligot se défit de sa propriété et vint habiter Fontainebleau.

Le nouvel acquéreur ayant l'intention de faire bâtir un pavillon au fond du jardin, on découvrit, en faisant les fondations, à deux mètres de profondeur, un squelette, dont il était impossible de déterminer le sexe.

Le commissaire de police ouvrit une enquête de concert avec un médecin de la ville. Le rapport adressé au procureur de la République faisait mention de la singulière disparition de la dame Saligot.

Dès que la découverte du squelette fut connue dans le pays, les rumeurs les plus étranges circulèrent et tout le monde désigna le mari comme étant l'assassin de sa femme.

Le mari interrogé nia énergiquement le crime et donna à entendre qu'il soupçonnait sa femme d'être partie avec un de ses amis, disparu en même temps qu'elle. Il ajouta, d'une voix embarrassée, que rien, du reste, ne prouvait que le squelette découvert dans le jardin de son ancienne propriété fût celui de sa femme.

M. Saligot fut consigné à la disposition de la justice, et le procureur de la République de Fontainebleau chargea, par commission rogatoire, M. Clément, des délégations, de faire examiner le squelette par les médecins legistes de Paris.

M. Lhôte, chimiste expert, a examiné le squelette avec le concours de son collègue M. Vibert, et du docteur Brouardel.

Ils découvrirent des cheveux de femme adhérant au crâne et à la nuque. L'examen a de plus établi que le squelette était sous terre depuis quatre ans environ.

Le squelette a été ramené à Fontainebleau, et aujourd'hui sans doute M. Saligot sera confronté et interrogé dans la propriété où la lugubre trouvaille a été faite.

TRIBUNAUX

Une bonne leçon

Saint Malo, 6 juillet.

Dans les nuits des 11 et 12 juin, les carreaux des établissements des frères de la doctrine chrétienne et des sœurs de la charité furent brisés, ainsi qu'une statue de la Vierge.

Quatre jeunes gens ont comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, à raison de ces actes.

Après deux heures de débats, deux prévenus ont été condamnés à un mois de prison. les deux autres à 15 jours de la même peine, et tous quatre à l'amende et aux dépens.

L'inauguration de l'Hôtel-de-Ville

Bucharest, 6 juillet.

Le maire de Bucharest, invité à l'inauguration de l'Hôtel-de-Ville, ne peut se rendre à Paris, à cause du mauvais état de sa santé.

Victor Hugo, invité au banquet de l'Hôtel-de-Ville, a répondu :

« J'ai reçu l'invitation. J'aurai l'honneur de m'y rendre. La fête du 14 juillet est la plus grande qui puisse être donnée sur la terre. Le 14 juillet, c'est Paris frappant la royauté; c'est la mise en liberté de l'homme.

» VICTOR HUGO. »

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Le rôle de la Porte.

Constantinople, 7 juillet, 12 h. 30, soir.

Dans sa réunion d'hier, la conférence est tombée d'accord sur les termes de l'invitation à adresser à la Porte pour l'intervention de celle-ci en Egypte dans des conditions déterminées.

Cessation des préparatifs militaires à Alexandrie

Londres, 7 juillet, 1 h. soir.

Une dépêche envoyée d'Alexandrie au *Daily-News* annonce que les Egyptiens ont cessé l'installation des batteries et les travaux de fortifications, à la suite des menaces de lord Seymour et d'un télégramme adressé par le Sultan à Arabi.

Le contrat d'association

Paris, 7 juillet, 3 h. 40 soir.

La commission, relative au contrat d'association, a adopté l'article 3 de la proposition Waldeck-Rousseau.

Elle a ensuite examiné l'article 4, qui punit toute convention entraînant la renonciation totale ou partielle aux droits attachés à la personne.

Elle a adopté à l'unanimité, moins une voix, l'amendement de M. Dreyfus, portant la dissolution de toute société formée contrairement aux prescriptions de l'article 3.

Si une telle association se reforme, les membres seront poursuivis et punis des peines que la commission examinera dans sa prochaine séance.

La convention avec l'Orléans

Paris, 7 juillet 1882, 1 h. 43 soir.

La commission du régime général des railways, réunie dans la matinée, a décidé de demander à M. Brisson, s'il était possible de discuter avant les vacances la convention avec l'Orléans, sinon elle ajournerait ses délibérations jusqu'à l'automne prochain.

L'armée coloniale

La commission du recrutement de l'armée coloniale a décidé d'ajourner toute décision, jusqu'à ce que la commission de recrutement ait réglé la durée et l'organisation du service.

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 7 juillet.

Cours de clôture de New-York du 6 et *7 juillet*

juin	juill.	août.	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	févr.
12.97	13.01	12.59.	11.92	11.72	11.73	11.84	11.95	

Ventes du jour : 124,000 balles. Marché soutenu.

Recettes du jour : 1,000 balles contre 4,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 7,000 balles contre 14,000 en 1881.

Cours de clôture de New-York du 6 *Juillet*

Saindoux

juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	févr.
13.05	13.025	12.125	13.175	13.15	13.10	13.15	13,15

Maïs

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
000	00 0|0	85 1|4	86 0|0	87 0|0	87 0|0	86 0|0	000

Froment

mai	juin	juillet	août	sept.	oct.
000	000 0|0	131 0|0	123 1|4	122 1|4	122 3|4

Café

Mai	Juin	juillet	août	sept.
0.00	0.00	0.00	7.45	7.50

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce. du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bultcau-Grymonprez :

Havre, 7 juillet.

Ventes 650 b. Marché haussant.

Liverpool, 7 juillet.

Ventes 15,000 b. Marché raidissant.

New-York, 7 juillet.

New-York, 12 7|8.
Recettes 1,000 b.
New-Orléans low middling 90 »|».
Savanah » » 85 »|».

Cotons

Le Havre 6 juillet.

Cotons (clôture) bonne demande prix fermes. Ventes de la journée 1500 balles.

On cote très ordinaire Louisiane sur juillet 82,25 les 50 kilos.

Liverpool, 6 juillet.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 12,000 balles dont 3000 pour la spéculation et l'exportation 9000 pour la consommation.

Marché très ferme pour les Américains, en hausse de 1|16 à 1|8 pour les Surats.

Importations du jour 5.000 balles.

Produits divers

Anvers, 6 juillet.

Froments fermes, bon courant d'affaires à prix bien tenus.

Seigles calmes.

Pétrole tendance baisse.

Disp. 17 1|4, courant 17 0|0 août 17 1|2, sept. 18 0|0; oct. 18 1|4, dern. 18 3|8.

Sucre tendance faible.

Disp. 00,00.

Oct-déc. 52.75.

Cafés lourds On a vendu 1120 sacs Rio à 25 cents 1|3 kilo acq.

Londres, 6 juillet.

Temps variable.

Cargaisons flottantes.

Marché ferme Australie acheteurs de 49 à 50 shil. roux hiver 52 shil vendeurs.

Cargaisons à vendre 7, arrivées 22.

Londres, 6 juillet.

Sucres bruts affaires calmes prix soutenus.
Sucres de betterave fermes, affaires calmes,
Sucres raffinés, bonnes affaires à prix fermes.
Sucres en pains calmes. On cote Lebaudy 29|3.
Sucrés cristallisés soutenus.

Marseille, 5 juillet.

Blés. Prix sans variation. Ventes de la journée 11,500 qtx. disponibles. Importations 18.183 qtx.

Dus Bombay n° 5 25 à 25,25; dito n° 6 24. dito n° 4 27, tendre Bombay n° 1 26,57. tendre Red-Winter n° 2 31,50, tendre Danube inférieur 17.50 les 100 kilos.

Graines oléagineuses calmes. On a vendu 6,800 qtx. Arachides Indes décortiquées (tombante à 26,50, dito sur juillet août à 27, Arachides Bonlam prochaine arrivée à 22 les 100 kilos.

Cafés calmes. On a vendu 300 qtx Poro Rico à 87 les 50 kilos entrepôt.

Sucres calmes, prix fermes. On a vendu 300 qtx. Antilles bonne 4me à 52 les 100 kilos.

Armentières, 3 juillet — Froment, 19 hectol 25 fr. 30; haricots l'hect. »» »»; fèves l'hect »» »»; féverolles l'hect. »» »»; pois l'hect. »» »»; avoines l'hect. »» »»; seigle l'hect. »» »»; orge l'hect. »» »». — Pommes de terre 1.500 kil. à 20 fr. 00 les 100 kil.— Œufs 15,000 à 8 fr. 85 le cent. — Beurre 2.100 kil à 2 fr. 80 le kil.; id. 1re qual. à 2 fr. 90; 2e qual. à 2 fr. 80; 3e qual. à 2 fr. 70.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix, Imp. ALFRED REBOUX